

Les incitants pour la recherche sont parfois “discriminatoires”

■ La Belgique est cependant la plus généreuse des pays de l'OCDE en aides publiques.

Une étude –la troisième du genre du Bureau fédéral du Plan– montre que la Belgique est la plus généreuse des pays membres de l'OCDE en matière de dépenses de recherche et de développement (R&D). Il faut dire que depuis 2005, les mesures se sont succédé pour favoriser l'innovation. Il y a d'abord la dispense de versement de 80% du précompte professionnel dû sur les salaires du personnel “R&D”, en vigueur depuis octobre 2005. Il y a ensuite une autre dispense d'application depuis 2006 pour différentes catégories de chercheurs. Depuis le 1^{er} janvier 2018, le personnel “R&D” titulaire de certains bacheliers peut également bénéficier d'une dispense de 40% du précompte professionnel. Mais la cerise sur le gâteau, c'est la possibilité, depuis 2007, pour les entreprises de pouvoir choisir entre une déduction fiscale et un crédit d'impôt pour les investissements en R&D. “À partir de 2008, explique le Bureau du Plan, elles ont pu également bénéficier d'une déduction fiscale de 80% des revenus de leurs brevets. En 2016, cet avantage a été remplacé par une déduction de 85% des revenus de l'innovation.”

Sur les bons rails

Résultat des courses: alors que les aides publiques sous la forme d'incitations fiscales à la R&D représentaient 0,03% du PIB en 2006, elles ont atteint 0,33% en 2015. Par conséquent, la Belgique est devenue, en 2015, le pays de l'OCDE le plus généreux en matière d'incitations fiscales

à la R&D lorsqu'elles sont rapportées au PIB.

Plus globalement, après avoir atteint un plancher de 1,21% du PIB en 2005, les dépenses en R&D ont progressivement augmenté, à 1,73% en 2015 selon le BFP dans le secteur privé. “Si on tient compte du secteur public, on est aux alentours de 2,5%”, explique Michel Dumont, économiste au Bureau du Plan, et auteur de l'étude. On est encore loin de l'objectif des 3% de dépenses par rapport au PIB auquel la Belgique s'est engagée, mais on s'en rapproche. “Très honnêtement, depuis 2005, la Belgique est sur les bons rails. Il y a un incontestable effet de rattrapage. Les dépenses en R&D ont clairement connu une belle dynamique depuis que des incitants fiscaux ont été mis en place.”

La question est de savoir si c'est efficace, au sens où cela augmente les dépenses en recherche et développement. Prudent, le BFP ne se mouille pas trop, et se contente de dire que “des adaptations peuvent être faites”.

Efficacité variable

En réalité, le coût budgétaire de ces mesures ne fait qu'augmenter, pour un return somme toute assez limité pour les dernières mesures prises. “Le crédit d'impôt pour les investissements en R&D et la déduction fiscale pour les revenus

de brevets représentent, chez nous, la part du lion du coût budgétaire des avantages fiscaux (près de 2,5 milliards, Ndlr). Or, il ressort de l'évaluation que ces avantages fiscaux justement ne semblent pas encourager de manière très efficace les nouvelles activités de R&D.” “Pour le dire autrement, poursuit l'expert du Bureau du Plan, ce sont surtout les grandes entreprises qui peuvent se permettre de cumuler les avantages fiscaux, notamment dans le secteur pharmaceutique, mais pour certains d'entre eux, il faut déjà être en état de payer des impôts avant d'en bénéficier. Les petites entreprises, ou celles qui se lancent, ne paient pas d'impôt, de sorte qu'elles ne peuvent pas toujours obtenir les incitants qui seraient pourtant les bienvenus pour les soutenir au démarrage”, poursuit Michel Dumont. Bref, il reste du potentiel d'amélioration, pour le dire diplomatiquement... “En simplifiant, on peut dire que des avantages comme la dispense de précompte professionnel, qui est une mesure qui marche bien, permettent surtout d'éviter un effet ‘taille’. Les petites entreprises peuvent en bénéficier directement, même si elles ne paient pas encore d'impôt”, conclut le chercheur.

François Mathieu

1,73%

Dépenses dans le privé

Par rapport au PIB, les dépenses en recherche et développement dans le secteur privé sont passées de 1,21 à 1,73% en 10 ans de temps.